## SEMAINE RELIGIEUSE

## DE QUEBEC

## CAUSERIE

## (Suite)

Vous donnez à entendre, dira-t-on, qu'une femme peut fuire l'aumôme sans la permission de son mari. Certainement, elle le peut; pourvu qu'il s'agisse d'aumônes ordinaires, proportionnées à sa fortune et en suivant l'usage des personnes de sa classe. Mais pour faire des largesses plus considérables, elle à besoin du consentement de son mari, à moins qu'elle n'ait des biens propres dont elle peut disposer comme elle l'entendra. Toute femme peut en sûreté de conscience suivre cette ligne de conduite.

Pour en revenir à notre sujet, il ne manque pas de gens fort à l'aise qui vivent avec beaucoup d'économie, uniquement pour avoir plus de ressources à consacrer aux œuvres pies. Au moins, tont le monde devrait éviter la prodigalité, qui est un vice, et les folles dépènses, afin d'être à même de remplir le grand devoir de la charité chrétienno. Un grand principe en fait d'économie, et qui mène à la fortune tous coux qui le respectent, est celui-ci : "Gardez vos sous; quant à vos écus, ils se garderent d'eux-mêmes." Cent fois pour une, nous avons vu des gens, avant de dépenser eing, dix, quir ze piastres, se demander si la dépense est nécessaire, et si l'on ne pourrait faire à moins, Puis les mêmes personnes, s'il s'agissait de petites sommes insignifiantes en elles-mêmes, n'y regardaient pas du tout, et étaient toujours prêtes. Or, ces mêmes dépenses répétées tous les jours et même plusieurs fois, faites à tort et à travers, finissent, au bout de l'année, par former des sommes considérables. C'est ainsi qu'on se met dans l'impossibilité non seulement de faire l'aumône, mais de faire honneur à ses comptes, quelque soit du reste le salaire que l'on touche. so plaindra de son salaire, de la chorté des donrées, etc, mais presque personne ne pense à remonter à la cause du mal.